

# Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Charles et Adrien Dupuy - BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - en apprentissage

## Les données de la formation

Données de la procédure calculées le lundi 09 septembre 2024.

### Lycée Charles et Adrien Dupuy - BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - en apprentissage (32605)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Charles et Adrien Dupuy - BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - en apprentissage (32605)	Jury par défaut	Tous les candidats		26	0

## Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Bulletins et livret scolaire.	Moyennes et appréciations littérales.	Essentiel
	Résultats en mathématiques, sciences et technologies.	Moyennes et appréciations littérales.	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	Motivation pour l'alternance.	Fiche Avenir et courrier de motivation.	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet, motivation et connaissance de ce BTS.	Cohérence entre la formation pré-bac et le choix de la spécialité de BTS. Lettre de motivation.	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Lettre de motivation	Lettre de motivation	Complémentaire

## Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

**Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?**

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

**Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :**

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

**Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?**

### **Série Générale**

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

### **Série STI2D**

- Architecture et construction (EDS)
- Energies et environnement (EDS)
- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Innovation technologique et eco-concept (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systèmes d'information et numérique (EDS)

## Série STL

- Sciences physiques et chimiques en laboratoire (EDS)

## Les modalités d'examen des vœux

### Les modalités d'examen des vœux

Depuis plusieurs années, un pré-classement (type de baccalauréat préparé - avis de l'établissement d'inscription pour la classe de terminale,

résultats scolaires, appréciations portées sur les bulletins tri/semestriels ... - des candidats a été réalisé grâce aux outils d'aide proposés par la plateforme ParcoursSup.

Dans quelques cas, la commission d'examen des vœux s'est toutefois permis de prendre du champs relativement à ces éléments pour pouvoir apprécier plus sereinement les mérites des candidatures ainsi examinées.

Pour les candidats ayant déjà une entreprise d'identifiée, la bonne adéquation entre activités et tâches professionnelles proposées et celle définies par le référentiel de formation est validée

### Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

## Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

### Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nous constatons toujours que, dans leur grande majorité, les courriers de motivation ne sont pas élaborés avec grand soin. Un "j'ai choisi cette spécialité parce cela me plait" est un élément trop souvent rencontré et ne constitue certainement pas une lettre de motivation. Sans compter les candidats réalisant des copier-coller intempestifs, d'un vœu à l'autre, sans même changer le nom de la spécialité de BTS visée ! Ces pratiques sont dommageables pour tous les candidats, surtout pour ceux dont le projet de formation en BTS est atypique, bac pro d'une spécialité fort éloignée de la série de BTS demandée par exemple. Trop souvent les éléments fournis pour les candidatures atypiques ne permettent pas de juger de la spécificité de la demande. Cette dernière est alors placée en fin de liste ou même annulée.

Enfin les candidatures d'étudiants hors UE sont toujours difficiles à analyser.

**Signature :**

David GAY,

Proviseur de l'établissement Lycée Charles et Adrien  
Dupuy